

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 24 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 24 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale du 17 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

Présents :

Bernard COCHARD - Jacques MILLIAT - Evelyne VAILLANT - Christine NAQUIN - Jean-Paul BOIS - Monique PACCALLIER - Marcel NICOLIER - Audrey ANTOUARD - Catherine PILLOIX - Bernard GUILLARME - Véronique CHARDON - Pierre SIMIAN - Aurélie VERNAY - Chrystel LITZLER - Pierre-Alain KENT - Christine CANTET - Georges JOMARD

Absent(s) excusé(s) ayant donné mandat de vote :

Nicolas MEUNIER donne procuration à Aurélie VERNAY
Hélène BAFFERT donne procuration à Pierre-Alain KENT

Absents excusés :

Madame Audrey ANTOUARD est désignée secrétaire de séance.

QUART D'HEURE D'EXPRESSION PUBLIQUE

*Roland SERMET demande quelle conséquence financière aura la suppression de la taxe d'habitation sur les finances de la commune.

Le maire répond qu'actuellement la commune n'a aucune information sur le sujet, la suppression pourrait représenter environ 200 000 € sur les 250 000 € perçus actuellement, mais espère une compensation à l'euro près.

*Marius PELLET constate que la vitesse est excessive sur la rue Gérard Vernay et qu'il n'y a aucune méthode pédagogique pour rappeler les règles de vitesse.

Le maire répond que le problème ne concerne pas que cette rue, mais il est difficile de trouver des solutions sans une prise de conscience des automobilistes.

Christine CANTET propose d'installer le radar pédagogique et de demander l'intervention de la gendarmerie. Le maire répond que chacun doit se sensibiliser et faire preuve de civisme.

*Dominique PAUME fait constater qu'il manque un point d'éclairage au stade vers le défibrillateur.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 octobre 2017

Georges JOMARD souhaite rajouter une information annoncée lors du tour de table du conseil municipal du 27 octobre 2017:

« Il a assisté à une réunion de la CCCND sur le thème : « Développer les fonctions ressources ». L'objectif est de mutualiser le plus possible de choses entre les communes de la CCCND comme l'achat des produits d'entretien, le prêt de matériel pour entretien des espaces verts, la gestion des parcs informatiques, la création d'un poste gestion des marchés publics à la CCCND pour une aide aux communes.

Le plus difficile est de convaincre de l'utilité plus que la mise en œuvre des actions. »

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu du 27 octobre 2017.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2017 11 66 : Budget principal 2018 - Crédits d'investissement 2018 avant vote du Budget Primitif (BP) 2018

Rapporteur : Bernard COCHARD

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne, au Maire, la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu les crédits d'investissement ouverts en 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à mettre en œuvre les pouvoirs donnés par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ce qui concerne les dépenses d'investissement 2018, selon les montants suivants :

Chapitres d'investissement	Crédits votés au budget 2017	Crédits autorisés avant vote du BP 2018 (25 % de 2017)
20-immobilisations incorporelles	28 000.00 €	7 000.00 €
21-immobilisations corporelles	922 420.01 €	230 605.00 €
23 – Immobilisations en cours	847 000.00 €	211 750.00 €

Délibération n° 2017 11 67 : Budget assainissement 2018 - Crédits d'investissement 2018 avant vote du BP 2018

Rapporteur : Bernard COCHARD

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne, au Maire, la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu les crédits d'investissement ouverts en 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à mettre en œuvre les pouvoirs donnés par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ce qui concerne les dépenses d'investissement 2017, selon les montants suivants :

Chapitres d'investissement	Crédits votés au budget 2017	Crédits autorisés avant vote du BP 2018 (25 % de 2017)
21-immobilisations corporelles	10 000.00 €	2 500.00 €
23-immobilisations en cours	352 795.63 €	88 198.90 €

Délibération n° 2017 11 68 : Voirie communale – longueur totale

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu la longueur de la voirie communale définie par les services de l'Etat de 33 342 mètres,
Vu la délibération en date du 9 décembre 2016, approuvant le déclassement de la Rue Gérard Vernay en voie communale pour une longueur de 369 mètres,

Le maire rajoute qu'à la suite de la reprise par la commune de la voirie dans certains lotissements à St Bonnet et à la création de voirie proche des écoles, la longueur de la voirie communale sera prochainement augmentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

-**APPROUVE** que suite au déclassement de la Rue Gérard Vernay en voirie communale, la longueur de la voirie communale s'élève dorénavant à 33 711 mètres.

Délibération n° 2017 11 69 : Choix d'un prestataire pour la réfection de deux courts de tennis en béton poreux type Quick

Rapporteur : Marcel NICOLIER

Les deux courts de tennis du stade municipal étant en mauvais état, la commune a lancé une consultation, en concertation avec le tennis club, pour :

- la réfection de deux courts de tennis en béton poreux type Quick,
- la création d'une plate-forme PMR avec rampe d'accès
- la fourniture et mise en place d'une porte d'accès aux courts.

L'avis de publicité pour ce MAPA est paru le 2 Octobre 2017 sur le site « Les Affiches » avec comme date limite de réception des offres le novembre 2017 à 12h.

Les critères d'appréciation retenus :

- Prix (60%) ((prix mini/prix offre) x 10)*0.6
- Techniques (40%),

Sur 14 consultations de dossiers, 4 entreprises ont déposé un dossier de candidature.

- France réalisation
- Tennis d'Aquitaine
- ST Groupe
- Laquet Tennis

La commission MAPA s'est réunie le lundi 13 novembre pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres. Le tableau des critères reprend le détail des notations suivantes :

Entreprises	Note Prix	Note technique	Total	Classement
France réalisation	6	4	10	1
Tennis d'Aquitaine	5.17	3.2	8.37	4
St Groupe	5.57	3	8.57	3
Laquet Tennis	5.63	3.8	9.43	2

Cependant après analyse, il est décidé de rentrer en phase de négociation, possible dans le règlement, avec les deux premières sociétés du classement soit France réalisation et Laquet Tennis, afin que les offres de prix prennent toutes deux en compte les points suivants :

- la remise en état du terrain après travaux
- la prise en charge par la société des coûts d'électricité et des démarches éventuelles de compteur de chantier

Un mail a été envoyé aux deux sociétés le 16/11 leur demandant de rendre une nouvelle offre chiffrée pour le 20/11/17 avant 12h. La meilleure offre se verra attribuer le marché.

La commission MAPA s'est réunie le lundi 20 novembre et a pris connaissance des offres des deux candidats :

- France réalisation : 36 500 euros HT
- Laquet Tennis: 35 900 euros HT

La commission propose au conseil municipal de retenir la société Laquet Tennis pour la réfection des deux courts de tennis en béton poreux type quick pour un montant de 35 900 euros HT.

Christine NAQUIN demande si un contrat d'entretien annuel est prévu dans le marché.

Marcel NICOLIER répond que seuls les travaux sont pris en compte dans ce marché.

Aurélie VERNAY demande qui enlèvera régulièrement la mousse.

Marcel NICOLIER précise que ce travail sera fait en interne.

Aurélie VERNAY s'interroge sur la remise en état du grillage.

Marcel NICOLIER annonce que le grillage sera tout d'abord désolidarisé, puis les poteaux seront redressés et après les travaux l'ensemble sera remis en place.

Aurélie VERNAY demande si le filet sera changé en précisant qu'il est possible de se le faire offrir et si le système de fermeture sera modifié.

Jean-Paul BOIS répond que l'entreprise sera contactée pour le filet, mais le système de fermeture restera le même.

Il rajoute aussi qu'un accès sera créé à côté du local tennis avec un accès aux personnes à mobilité réduite.

Marcel NICOLIER précise que les travaux dureront 3 semaines et se feront lorsque la température extérieure sera supérieure à 5°C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- RETIENT la société LAQUET TENNIS pour la réfection des deux courts de tennis en béton poreux type quick pour un montant de 35 900 euros HT.

INFORMATION DU MAIRE-

* En 2018, les particuliers et les entreprises pourront bénéficier du très haut débit sur la commune.

Marcel NICOLIER demande si le très haut débit passera par le réseau existant pour les particuliers.

Le même réseau existant (souvent en aérien) sera utilisé, les particuliers devront faire une demande auprès d'un opérateur et financer un branchement.

Pierre-Alain KENT rajoute que toutes les habitations doivent être recensées sur un fichier unique national d'adresse pour pouvoir bénéficier de ce service.

*Projet « Centrale villageoise photovoltaïque » : Un projet est en cours sur la région viennoise et pourrait s'élargir aux communes intéressées sur le secteur. Celui-ci a pour but d'encourager la transition énergétique par la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de particuliers ou de collectivités en échange d'une location.

Les travaux et la vente d'électricité sont du domaine de la centrale.

La commune doit réfléchir sur l'intérêt d'adhérer à cette structure.

*L'enquête publique du PLU s'est terminée ce jour. La commissaire enquêteur a un mois pour rendre son rapport. La commune pourra effectuer si besoin des modifications et approuver le PLU. Les services de l'Etat ont deux mois après cette date pour exercer le contrôle de légalité.

TOUR DE TABLE

Commission Urbanisme - Jacques MILLIAT

Concernant la construction de la zone artisanale du Buyat, 2 lots sur 3 sont encore à vendre.

Pierre-Alain KENT demande si la CCCND est au courant de la situation car elle est souvent sollicitée par des artisans cherchant un emplacement.

Commission personnel communal – périscolaire – jeunesse – Evelyne VAILLANT et Véronique CHARDON

*Les effectifs des écoles sont en baisse cette année. 134 élèves en élémentaire contre 148 en septembre 2016 et 63 en maternelle contre 71 l'année précédente. Environ 140 enfants mangent chaque jour au restaurant scolaire.

Le directeur de l'école élémentaire remercie le conseil municipal pour le financement des entrées et des bus scolaires lors de l'activité piscine.

Un vidéoprojecteur a été installé à l'école maternelle et l'achat des jeux extérieurs est à l'étude.

Concernant les rythmes scolaires, un questionnaire est en cours d'élaboration avec les parents délégués pour connaître les attentes de chacun.

*Le contrat enfance et jeunesse de la CAF, pour le périscolaire, se termine fin 2017. Il sera renouvelé pour 4 ans.

Commission communication – Christine NAQUIN

Le bulletin municipal est terminé, il est en cours d'impression. Le montant des encarts publicitaires s'élève à 2120 €.

1000 connexions ont été réalisées sur le site au cours du mois de novembre.

Il est envisagé de remettre la médaille de la commune à onze sapeurs-pompiers ayant plus de vingt ans de service.

La commission souhaite installer des panneaux « Marché le dimanche matin » aux entrées du village.

Lors de la réception annuelle, il est envisagé pour 2018, une invitation pour tous les professionnels présents sur la commune et pas uniquement les commerçants.

Commission vie associative et sportive – Jean-Paul BOIS

Les travaux de la salle de la Fontaine sont terminés.

Commission travaux – Marcel NICOLIER

*Les travaux d'aménagement du parking du stade ont débuté par la construction d'un muret.

*Les travaux de traitement des eaux pluviales sur le parking de la mairie sont achevés. Ils ont été réalisés rapidement et donnent entière satisfaction. Par la suite, un trottoir sera réalisé et environ 14 places de parkings seront matérialisées.

*Les vitraux de l'église seront protégés par un polycarbonate traité anti-UV pour éviter le jaunissement. Les travaux seront faits avant la fin de l'année.

*Il est envisagé de réaliser un réseau d'eaux pluviales entre le Rual et l'Impasse du Lemps ou Beausoleil en coupant à travers champs, mais il faut obtenir l'accord des propriétaires.

*La route de la déchèterie nécessite une réfection, le coût serait de 23 000 €.

*Le terrain d'honneur au stade a besoin d'être regarni, le coût est de 3 700 €.

*Une nouvelle bouche d'incendie sera implantée Chemin de Pétignos.

*Une visite du stade a été effectuée avec des représentants du District de Football. Il en ressort que les mains courantes, les cages de foot, les vestiaires et le local arbitre ne sont pas aux normes. Il convient aussi de sécuriser le déplacement des joueurs.

*La réunion publique du 22 novembre dernier a permis de présenter les projets en cours, à savoir, les travaux de voirie aux Girauds, les trottoirs Route de Bonnefamille, l'aménagement du stade (parking et cheminement) et le projet global de déplacements doux (Rond-point à la Pisserotte, chemin des Bersoudières et aménagement centre village). Lors des tables rondes, chacun a pu s'exprimer (remarques, propositions, inquiétudes sur les projets...).

CCAS – Catherine PILLOIX

*Concernant la mutuelle négociée, 43 rochois sur 310 sur le territoire de la CCCND ont adhéré. Une prochaine permanence est prévue en mairie le 21 décembre de 15 h à 18 h.

Une formation « Comment bénéficier de l'aide complémentaire santé » à destination des élus est prévue le 2 février 2018 à Heyrieux.

*Le CCAS organise le Téléthon le samedi 25 novembre, avec de nouvelles activités.

*Une collecte de jouets pour la Croix Rouge est en cours. Les dons sont à déposer en mairie avant le 9 décembre.

Audrey ANTOUARD

Une nouvelle collecte de sang est organisée le vendredi 1^{er} décembre à la salle de l'Arche de 16h à 19h.

Elle lance un appel aux donateurs et aux bénévoles pour l'organisation de cette opération.

Bernard GUILLARME

Satoemploi

Les offres d'emplois sont chaque mois plus nombreuses. A ce jour, il y a 247 offres, et 27 rochois ont déposé leur CV sur le site.

Ambroisie

Suite à la commission « Environnement et Cadre de vie » de la CCCND où la commune de Roche avait émis des propositions pour gérer l'ambroisie, les remarques n'ont pas été retenues. Il n'y a actuellement pas d'attente à avoir de la part de la CCCND sur ce sujet.

Syndicat des eaux

Le niveau des nappes phréatiques est en baisse, ce qui pourrait devenir problématique à plus ou moins long terme.

Christine NAQUIN

Suite à la demande de Jeanine Thévenon se proposant de fleurir elle-même le secteur de la Croix, un avis favorable est donné.

Aurélie VERNAY

La route RD 126 a été refaite sur la partie Nord (sur la commune d'Artas) par le Département. Elle demande si un inventaire sur la réfection des routes communales a été fait. L'objectif serait d'équilibrer les travaux sur l'ensemble des secteurs car chaque habitant paie des impôts et attend un retour.

Marcel NICOLIER répond que les travaux de voirie ont été faits principalement sur le haut du village et il faut tenir compte de l'urgence dans les travaux.

Chrystel LITZLER

Elle constate que la route du Bois de Roche craquelle. Cependant, c'est une route départementale et elle n'est pas dans les priorités pour être refaite.

Pierre-Alain KENT

*La CCCND a voté un fonds de concours de 150 000 € pour la commune de Roche. 100 000 € serviront à financer des travaux en cours, le solde sera affecté à de nouveaux projets.

*Il fait lecture d'un courrier expliquant que les quatre élus aux dernières élections de la liste « Ensemble Construisons notre Avenir » ont depuis 3 ans participé sincèrement au travail de l'équipe municipale, dans un esprit exigeant mais constructif, qui leur a permis de mettre leurs compétences au service de l'intérêt collectif :

- participation loyale aux réunions publiques de début de mandat,
- présence active aux différentes réunions de commissions, du conseil municipal ou aux réunions de la communauté de communes,
- participation active à l'élaboration et suivi de dossiers.

Ils constatent aujourd'hui que l'efficacité de leur action est entravée par le refus d'une partie de l'équipe municipale majoritaire de considérer le caractère positif de leur participation.

Ils constatent également qu'un certain nombre de décisions sont prises en dehors des commissions.

Ils s'interrogent sur leur place dans l'action municipale et les « gages » qu'il leur faudrait fournir pour obtenir la confiance de leurs pairs.

Face à ce constat, les élus de cette liste prennent acte de leur difficulté à travailler dans un esprit constructif. Ils informent donc le conseil municipal de leur position :

- Ils continueront de participer aux réunions des commissions dans lesquelles ils sont engagés
- Ils seront vigilants et communiqueront librement sur leurs positions, sur toute décision dont ils ne comprendront pas l'origine et sur les dysfonctionnements qu'ils constateront.

Toutefois, ils regrettent le caractère partisan et dogmatique de certains élus de la majorité municipale.

Le maire répond qu'il prend note de cette déclaration.

Georges JOMARD

Concernant la vitesse à Fournéat, il constate qu'il manque des trottoirs le long de la CD 126 pour sécuriser les piétons. Diminuer la vitesse reste secondaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Vendredi 15 décembre 2017 à 20h30 en mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.